Région Rhône-Alpes

Madame Fadela AMARA
Secrétaire d'Etat déléguée à la ville
Ministère du Logement et de la Ville
3 place de Fontenoy
75007 PARIS Cedex 07

Charbonnières, le 12 OCT. 2007

Madame la Secrétaire d'Etat,

Vous avez lancé une opération de concertation en matière de politique de la ville, avec des débats dans chaque département, autour des questions de l'emploi, le désenclavement et l'éducation.

La Région Rhône-Alpes est investie dans la politique de la ville aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales depuis de nombreuses années.

Si les communes et les intercommunalités restent des financeurs essentiels, depuis 2004, l'engagement régional s'est amplifié avec :

- une participation à hauteur de 210 millions d'euros sur les opérations de renouvellement urbain jusqu'en 2013
- une participation à hauteur de 100 millions d'euros dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale

La contribution régionale s'effectue au titre de sa compétence générale puisque la politique de la ville est une compétence de l'Etat.

L'implication de la Région dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale n'a été acquise qu'après un long travail de rapprochement des points de vue avec l'Etat et les collectivités territoriales de Rhône-Alpes.

Un protocole d'accord signé par le représentant de l'Etat et le Président de la Région Rhône-Alpes a entériné les éléments essentiels suivants :

- Une géographie prioritaire et hiérarchisée portant sur une centaine de commune, avec une possibilité de contractualisation à l'échelle intercommunale pertinente pour le traitement d'enjeux essentiels (et notamment l'accès à l'emploi).
- Des champs d'intervention adaptés aux problématiques des territoires, qui comprennent à la fois les priorités de l'Etat et celles de la Région. Il s'agit notamment des objectifs suivants : poursuivre l'effort de formation pour tous, favoriser un meilleur accès à l'emploi, lutter contre les discriminations, cultiver le vivre ensemble et améliorer le cadre de vie des habitants.

Téléphone : 04 72 59 40 00 Conseil régional Rhône-Alpes - 78, route de Paris
Télécopie : 04 72 59 42 18 BP 19 - 69751 Charbonnières-les-Bains Cedex

Ce protocole s'appuie sur un travail aujourd'hui largement entamé d'association des habitants à la définition des actions à mettre en œuvre ; travail coordonné par les élus locaux et appuyé par les élus régionaux mandatés pour suivre chaque CUCS.

La concertation, parce qu'elle favorise l'expression de propositions nouvelles et pertinentes, ainsi que la mobilisation des acteurs est une bonne chose. En outre, les thèmes soumis au débat sont importants.

Au titre de la mise en œuvre du partenariat régional, la Région souhaite être partie prenante dans l'organisation et l'information de ces réunions de concertation, afin d'écouter les acteurs locaux et de favoriser au mieux la mise en œuvre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale.

Pour préparer ces rencontres territoriales, nous proposons une réunion du Comité de Pilotage prévu dans le protocole d'accord entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de la politique de la ville.

D'ores et déjà, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

D'abord, un des intérêts de la politique de la ville est précisément de s'adapter au terrain. Il semble donc important que la liste des thèmes ne soit pas limitative mais qu'elle soit en lien avec les enjeux des territoires.

Ensuite, les CUCS sont signés pour trois ans, avec en Rhône-Alpes un cadrage précis. Les résultats de la concertation ne sauraient remettre en cause ce dispositif co-signé par l'ensemble des partenaires. Cette concertation doit au contraire permettre d'améliorer les conditions de sa mise en œuvre.

Enfin, de manière à favoriser une collaboration active avec la Région et les acteurs locaux, nous sollicitons de votre part la transmission du calendrier prévisionnel et des modalités pratiques du déroulement de ces rencontres en Rhône-Alpes.

Vous remerciant par avance, nous vous prions de recevoir, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de nos meilleures salutations.

Jean-Jack QUEYRANNE	Marie-Odile NOVELLI
Président du Conseil régional Rhône-Alpes	Vice-Présidente déléguée aux solidarités, à la politique de la ville et au logement

<u>Pièce jointe</u> : protocole d'accord entre l'Etat et la Région Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de la politique de la ville.